

MODULE HP01

INTERVENTION TEMPORAIRE

Pour des festivals, des expositions et des salons, il s'agit de concevoir des constructions et des meubles possédant essentiellement pour la courte durée de l'événement un rayonnement élevé et pouvant être réalisés à coût modéré. L'expert concepteur ou l'experte conceptrice dans l'artisanat conçoit, planifie et réalise les travaux dans ce contexte de façon autonome. Pour ce type de mandat, il ou elle doit avoir particulièrement conscience de l'*esthétique* dans laquelle on évolue et comment il convient de gérer les *tendances* du jour. Il importe par ailleurs de tenir compte des aspects de la durabilité et de l'écologie.

Conditions : Brevet fédéral de concepteur/conceptrice dans l'artisanat ou équivalent
Travail dans son propre métier artisanal

Bloc théorique : Esthétique et tendances

Compétences opérationnelles : Puisse dans diverses sources d'inspiration
S'appuie sur son sens des couleurs, des formes et des surfaces pour concevoir des solutions esthétiques

Compétences générales : Se penche sur les tendances et évolutions et prend position à leur propos

Projet : Intervention temporaire

Compétences opérationnelles : Analyse les mandats en termes de conditions cadre
Élabore des conceptions artisanales pour des interventions temporaires
Développe des variantes de conception
Visualise les propositions de conception sous forme d'images ou de maquettes
Évalue des variantes de réalisation
Opte pour des solutions optimales du point de vue fonctionnel, technique et formel
Élabore des échantillonnages et maquettes professionnels spécifiques au mandat
Présente des propositions de conception

Compétences générales : A un grand souci de la qualité
Procède avec une orientation solutions
Est crédible et fiable
Tient compte des normes et prescriptions de qualité
A recours à son réseau pour des questions techniques

Évaluation des compétences : L'évaluation des compétences s'appuie sur la visualisation et l'échantillonnage du travail de projet ainsi que sa présentation verbale, et les expériences professionnelles acquises sont vérifiées dans un entretien professionnel. (Présentation 15 minutes, entretien 15 minutes)

IDENTIFICATION DES MODULES

EXAMEN PROFESSIONNEL SUPERIEUR D'EXPERT CONCEPTEUR /EXPERTE CONCEPTRICE DANS L'ARTISANAT

Certificat du module : Pour le module accompli avec succès, les participants reçoivent une attestation reconnue comme certificat partiel pour l'admission à l'examen professionnel fédéral supérieur. L'attestation est valable 6 ans.

Temps d'étude recommandé : 190 heures d'étude, dont 144 heures de cours

MODULE HP02

OUVRAGE

Les experts concepteurs et expertes conceptrices dans l'artisanat réalisent des ouvrages individuels sur mesure de leur propre conception. Selon le métier, il peut s'agir d'un meuble, d'une surface particulière, d'un arrangement floral, etc. La conception et la réalisation exigent une compétence élevée dans le domaine de la forme, de la couleur, de la surface et de la construction, ainsi qu'un sens des aspects fonctionnels. Pour une réalisation réussie, la *communication* avec la clientèle, l'analyse du mandat et l'assistance-conseil compétente jouent un rôle central.

Conditions : Brevet fédéral de concepteur/conceptrice dans l'artisanat ou équivalent
Travail dans son propre métier artisanal

Bloc théorique : Communication

Compétences opérationnelles : Mène des entretiens avec la clientèle et de vente
Conseille avec compétence professionnelle
Emploie avec succès les méthodes de négociation
Renseigne le mandant sur le processus de réalisation
Traite les réclamations et griefs

Compétences générales : Fait preuve d'éthique, de fierté et de passion de son métier

Projet : Ouvrage

Compétences opérationnelles : Analyse les mandats en termes de conditions cadre
Élabore des conceptions artisanales pour des ouvrages
Développe des variantes de conception
Visualise les propositions de conception sous forme d'images ou de maquettes
Opte pour des solutions optimales du point de vue fonctionnel, technique et formel
Élabore des échantillonnages et maquettes professionnels spécifiques au mandat
Mène des entretiens professionnels
Présente des propositions de conception

Compétences générales : A un grand souci de la qualité
Procède avec une orientation solutions
Est crédible et fiable
Tient compte des normes et prescriptions de qualité
A recours à son réseau pour des questions techniques

Évaluation des compétences : L'évaluation des compétences s'appuie sur la visualisation et l'échantillonnage du travail de projet ainsi que sa présentation verbale, et les expériences professionnelles acquises sont vérifiées dans un entretien professionnel. (Présentation 15 minutes, entretien 15 minutes)

IDENTIFICATION DES MODULES

EXAMEN PROFESSIONNEL SUPERIEUR D'EXPERT CONCEPTEUR /EXPERTE CONCEPTRICE DANS L'ARTISANAT

Certificat du module : Pour le module accompli avec succès, les participants reçoivent une attestation reconnue comme certificat partiel pour l'admission à l'examen professionnel fédéral supérieur. L'attestation est valable 6 ans.

Temps d'étude recommandé : 190 heures d'étude, dont 144 heures de cours

MODULE HP03

ESPACE

Les ouvrages et interventions conçus par les experts concepteurs et expertes conceptrices dans l'artisanat ont en général un rapport avec l'espace. Dans leur travail, ils tiennent compte des aspects spatiaux tels que l'agencement, les proportions et l'atmosphère de l'espace, et contribuent activement à résoudre les questions d'aménagement de l'espace dans le cadre de leurs compétences artisanales. Ils réalisent leurs propositions de manière efficace et avec qualité artisanale. Ils tirent profit pour cela de leurs connaissances en matière de *planification* et d'*organisation*.

Conditions : Brevet fédéral de concepteur/conceptrice dans l'artisanat ou équivalent
Travail dans son propre métier artisanal

Bloc théorique : Planification et organisation

Compétences opérationnelles : Planifie et coordonne le déroulement temporel d'un projet
Introduit d'éventuelles procédures d'autorisation
Planifie la logistique (trajets, stocks, etc.)
Calcule les coûts pour toutes les phases du projet

Compétences générales : Procède de manière soigneuse, structurée et orientée solutions
S'attache à améliorer en permanence les processus de travail

Projet : Espace

Compétences opérationnelles : Analyse les mandats en termes de conditions cadre
Élabore des conceptions artisanales dans l'espace
Développe des variantes de conception
Visualise les propositions de conception sous forme d'images ou de maquettes
Évalue des variantes de réalisation
Opte pour des solutions optimales du point de vue fonctionnel, technique et formel
Élabore des échantillonnages et maquettes professionnels spécifiques au mandat
Mène des entretiens professionnels
Présente des propositions de conception

Compétences générales : A un grand souci de la qualité
Est crédible et fiable
Tient compte des normes et prescriptions de qualité
A recours à son réseau pour des questions techniques

Évaluation des compétences : L'évaluation des compétences s'appuie sur la visualisation et l'échantillonnage du travail de projet ainsi que sa présentation verbale, et les expériences professionnelles acquises sont vérifiées dans un entretien professionnel. (Présentation 15 minutes, entretien 15 minutes)

IDENTIFICATION DES MODULES

EXAMEN PROFESSIONNEL SUPERIEUR D'EXPERT CONCEPTEUR /EXPERTE CONCEPTRICE DANS L'ARTISANAT

Certificat du module : Pour le module accompli avec succès, les participants reçoivent une attestation reconnue comme certificat partiel pour l'admission à l'examen professionnel fédéral supérieur. L'attestation est valable 6 ans.

Temps d'étude recommandé : 190 heures d'étude, dont 144 heures de cours

MODULE HPO4

TRANSFORMATION

Faisant contrepoint à la société du gaspillage, on peut reprendre des éléments existant déjà pour créer du nouveau : réutilisation de déchets, travail des surfaces, réinterprétation et transformation d'ouvrages. Les experts concepteurs et expertes conceptrices dans l'artisanat cherchent et trouvent dans l'ancien le potentiel de la transformation créative. Ils génèrent à partir de là quelque chose de nouveau et savent *réaliser* et commercialiser leurs produits.

Conditions : Brevet fédéral de concepteur/conceptrice dans l'artisanat ou équivalent
Travail dans son propre métier artisanal

Bloc théorique : Réalisation

Compétences opérationnelles : Connaît les bases de la direction d'une équipe
Donne des instructions adaptées aux interlocuteurs concernés
Transmet ses connaissances aux apprentis et aux collaborateurs
Surveille les délais, les coûts, la charge de travail et la qualité
Discute et coordonne les adaptations à de nouvelles conditions et situations
Contrôle les mandats confiés et les accords conclus
Document le projet et sa réalisation

Compétences générales : S'attache à améliorer en permanence les processus de travail
Fait preuve d'éthique, de fierté et de passion de son métier
S'emploie en faveur de son propre métier artisanal
Saisit des contextes et déroulements à grande échelle

Projet : Transformation

Analyse les mandats en termes de conditions cadre
Élabore des conceptions artisanales sur la base des éléments existant déjà en les remaniant, les complétant ou les transformant
Développe des variantes de conception
Visualise les propositions de conception sous forme d'images ou de maquettes
Évalue des variantes de réalisation
Opte pour des solutions optimales du point de vue fonctionnel, technique et formel
Élabore des échantillonnages et maquettes professionnels spécifiques au mandat
Mène des entretiens professionnels
Présente des propositions de conception

- Compétences générales : A un grand souci de la qualité
 Procède avec une orientation solutions
 Est crédible et fiable
 Tient compte des normes et prescriptions de qualité
 A recours à son réseau pour des questions techniques
- Évaluation des compétences : L'évaluation des compétences s'appuie sur la visualisation et
 l'échantillonnage du travail de projet ainsi que sa présentation verbale,
 et les expériences professionnelles acquises sont vérifiées dans un
 entretien professionnel. (Présentation 15 minutes, entretien 15 minutes)
- Certificat du module : Pour le module accompli avec succès, les participants reçoivent une
 attestation reconnue comme certificat partiel pour l'admission à
 l'examen professionnel fédéral supérieur. L'attestation est valable 6 ans.
- Temps d'étude recommandé : 190 heures d'étude, dont 144 heures de cours

MODULE HP05

INNOVATION

L'artisanat recèle un grand potentiel d'innovation, et les produits novateurs sont très recherchés. Grâce à leur connaissance solidement fondée des procédés, outils et matériaux, les experts concepteurs et expertes conceptrices dans l'artisanat sont les inventeurs et *designers* de leur secteur. Ils développent de nouveaux produits et techniques, en tenant particulièrement compte de l'aspect de la *durabilité*. À cet effet, ils font une bonne place à l'expérimentation pour évaluer leurs expériences et optimiser les cycles de travail. Par ailleurs, ils entretiennent une coopération interdisciplinaire avec des professionnels de la création, de la planification, de l'artisanat et de l'industrie.

Conditions : Brevet fédéral de concepteur/conceptrice dans l'artisanat ou équivalent
Travail dans son propre métier artisanal

Bloc théorique : Design et durabilité

Compétences opérationnelles : Tient compte de la durabilité des matériaux sélectionnés et des procédés appliqués

Opte pour des solutions optimales du point de vue fonctionnel, technique et formel

Compétences générales : A un esprit ouvert aux nouveaux défis et matériaux
Se penche sur les tendances et évolutions et prend position à leur propos
A recours à son réseau pour des questions techniques

Projet : Innovation

Compétences opérationnelles : Effectue des essais ciblés avec divers matériaux et techniques
Transfère les expériences des essais aux projets
Développe les matériaux et les techniques artisanales
Vérifie les propriétés des matériaux et techniques de travail en termes de possibilités d'innovation et de durabilité
Élabore des approches de solutions novatrices en termes de choix des matériaux et de techniques de réalisation
Remet les conventions en question et sonde les limites du travail artisanal
Entretient une coopération interdisciplinaire en vue de l'innovation
Reconnaît l'évaluation comme instrument d'une amélioration continue des processus de travail, et connaît les étapes pertinentes
Tire des conclusions des expériences acquises et prend des mesures d'optimisation

Compétences générales : Fait preuve de disposition à l'innovation
Fait preuve d'éthique, de fierté et de passion de son métier

IDENTIFICATION DES MODULES

EXAMEN PROFESSIONNEL SUPERIEUR D'EXPERT CONCEPTEUR /EXPERTE CONCEPTRICE DANS L'ARTISANAT

Évaluation des compétences : L'évaluation des compétences s'appuie sur le développement, l'échantillonnage et la présentation verbale d'une série d'essais, et les expériences professionnelles acquises sont vérifiées dans un entretien professionnel. (Présentation 15 minutes, entretien 15 minutes)

Certificat du module : Pour le module accompli avec succès, les participants reçoivent une attestation reconnue comme certificat partiel pour l'admission à l'examen professionnel fédéral supérieur. L'attestation est valable 6 ans.

Temps d'étude recommandé : 190 heures d'étude, dont 144 heures de cours